

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNE DE CONCEVREUX
(22 novembre 2019)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VINGT DEUX NOVEMBRE
DEUX MIL DIX NEUF

Sous la Présidence de Monsieur Francis MARLIER, Maire,

Etaient présents : Mrs MARLIER Francis, BERLEMONT Noël, NIAY Claude, HAUTUS Alain, CORNETTE Florent, LEVEAUX Julien, Mmes CHAUMONT Cyrielle, FERNANDES Valérie, ANCIAUX Christel

Etaient absents représentés : néant

Absent excusé : NORMAND Gauthier

Convocation : 18/11/2019

I - APPEL DES CONSEILLERS : Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance.

II – APPROBATION DU PROCES VERBAL :

De la réunion du conseil municipal du 16 octobre à l'unanimité.

III - ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

A l'unanimité, Madame ANCIAUX Christel est élue secrétaire de séance.

Délibération : 27 2019 DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET COMMUNE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une décision modificative est nécessaire sur le budget Commune à la demande du trésorier pour régulariser des imputations sur les subventions de 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la décision modificative comme suit à l'unanimité des membres présents :

- DI Compte 1311 pour - 5816 euros
- RI Compte 1321 pour + 5816 euros

Délibération : 28 2019 DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE POUR HONORER UNE FACTURE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une décision modificative est nécessaire sur le budget Communal pour honorer la facture de l'agrandissement de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la décision modificative comme suit à l'unanimité des membres présents :

- Chapitre 011 : DF compte 615231 - 3200.00 euros
- Chapitre 021 : +3200.00 euros
- Chapitre 023 : + 3200.00 euros
- Chapitre: DI : compte 21318 + 3200.00 euros

- **Délibération :29 2019 CONVENTION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL, VNF :**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention d'occupation du domaine public fluvial de la VNF, autorise Monsieur le Maire à la signer.

Cette convention notifie que la VNF met temporairement à la disposition de l'occupant une partie du domaine public fluvial pour la mise en place d'une aire de pompage pour la défense incendie de Concevreux, concernant deux habitations excentrées du centre du village.

La durée de la convention prendra fin le 31 janvier 2024.

Séance levée à 20h00

MARLIER FRANCIS Le Maire	NIAY CLAUDE 2 ^{ème} adjoint
CHAUMONT CYRIELLE Conseillère	BERLEMONT NOEL 1 ^{er} adjoint
ANCIAUX CHRISTEL Conseillère	LEVEAUX JULIEN Conseiller
HAUTUS ALAIN Conseiller	CORNETTE FLORENT Conseiller
NORMAND GAUTHIER Conseiller	FERNANDES VALÉRIE Conseillère

Vu par Nous, Francis MARLIER, Maire de la Commune de CONCEVREUX, pour être affiché le 25 novembre 2019 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

MARLIER FRANCIS Le Maire	NIAY CLAUDE 2 ^{ème} adjoint
CHAUMONT CYRIELLE Conseillère	BERLEMONT NOEL 1 ^{er} adjoint
ANCI AUX CHRISTEL Conseillère	LEVEAUX JULIEN Conseiller
HAUTUS ALAIN Conseiller	CORNETTE FLORENT Conseiller
NORMAND GAUTHIER Conseiller	FERNANDES VALÉRIE Conseillère

Vu par Nous, Francis MARLIER, Maire de la Commune de CONCEVREUX, pour être affiché le 23 octobre 2019 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.